

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Eclairage du stade Antoine Favrot de Savigneux NNI 013980101 – dossier transmis à la ligue – En attente de validation.
- Eclairage du stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 – dossier transmis à la ligue – En attente de validation.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du complexe sportif 1 de Chalamont NNI 010740101 – classement au niveau E7 jusqu'au 11 avril 2028.
- Eclairage du stade Gléteins 1 de Jassans NNI 011940101 – classement au niveau E6 jusqu'au 11 avril 2028.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010939901 -rapport à effectuer par la CFTIS.
- Gymnase de Saint Denis les Bourg NNI 013449901 – rapport à rédiger par la CRTIS.
- Terrain de Beach Soccer de Saint Etienne du Bois NNI 013506601 – rapport à effectuer par la CFTIS.
- Terrain municipal de Niévroz NNI 012760101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade CES La Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201 – classement au niveau E6 jusqu'au 11 avril 2026.
- Eclairage du complexe sportif 2 de Chalamont NNI 010740102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de classement.
- Eclairage du stade Gléteins 2 de Jassans NNI 011940102 – classement au niveau E6 jusqu'au 11 avril 2028.
- Eclairage du parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103 – classement au niveau E7 jusqu'au 11 avril 2026.
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d'Huriat NNI 013340101 – classement au niveau E7 jusqu'au 11 avril 2026.

Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102
- Stade municipal de Dortan NNI 011480101
- Eclairage du stade Jean Christin de Serrières en Briord NNI 014030101

Pour la CDTIS : JF JANNET